

Laboratoire de Recherche Conventionné (LRC) Yves-Rocard

Guide pour la réponse aux Appels à Projets

Version 9, 16 janvier 2023

Eric Pili

Un Projet soumis au sein du LRC Yves Rocard associe obligatoirement un chercheur du CEA, affilié au Département Analyse, Surveillance, Environnement, et un chercheur de l'ENS, affilié au Département de Géosciences. Ces deux personnes sont désignées respectivement comme **Porteur CEA et Porteur ENS** du projet.

La soumission d'un Projet au LRC Yves Rocard se fait sous la forme de l'envoi d'une **Fiche-Projet** durant une phase de sélection appelée **Appel à Projet**. Selon les cas, certaines initiatives pourront être considérées en dehors de cette période pendant laquelle la grande majorité des projets est discutée. Si un projet devait être modifié en cours d'exécution, sa Fiche Projet doit être mise à jour dès que possible et faire l'objet d'une nouvelle soumission. L'ensemble de la procédure est détaillé ci-après.

Calendrier

Une année calendaire du LRC Yves Rocard court de janvier à décembre d'une même année. Sauf cas exceptionnel, la présentation des projets et les demandes de ressources associées se font une année à l'avance, entre janvier et mai de l'année n-1, pour un début de projet et un financement à partir de janvier de l'année n. Dans le cas du démarrage d'une thèse, le projet peut débuter dès le mois d'octobre (parfois septembre) de l'année n-1, anticipant ainsi de 3 mois (parfois 4) le financement du projet de l'année n.

Financement

Hormis les coûts salariaux des permanents, qui restent à la charge de leurs employeurs respectifs, les Projets de recherche effectués au sein du LRC Yves Rocard sont financés par le CEA. Cela comprend notamment le coût des CDD des doctorants, postdoctorants, les gratifications des stagiaires, ainsi que les consommables, petits matériels, frais de missions et de publication.

Le chercheur CEA porteur du projet a la charge de trouver le financement par les moyens internes ou externes à sa disposition. Ainsi, la ligne budgétaire CEA avec laquelle le porteur CEA va financer le projet devra être clairement indiquée sur la Fiche-Projet par le partenaire CEA, au plus tard avant l'examen du Projet par le COPIL.

Tous les montants indiqués sur les Fiches-Projet sont exprimés en euros hors taxe.

Le budget annuel total des projets financés par le CEA au sein du LRC est plafonné à la somme de 253 000 euros. A ce budget s'ajoutent des frais de gestion de 13 %, ainsi que des frais de fonctionnement de 15 000 euros. Le budget total engagé pour chaque projet devra tenir compte de ces frais (les frais de fonctionnement seront ventilés au prorata des dépenses engagées).

Éligibilité

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des 4 thèmes et sous-thèmes suivants (voir dernier avenant en vigueur à l'accord relatif à la création du LRC Yves Rocard).

- Thème 1 : Séismes, déformations et tsunamis

- Sous-thème 1.1 : séismes : étude des ruptures et de la sismicité
- Sous-thème 1.2 : déformation, imagerie satellitaire et GPS
- Sous-thème 1.3 : tsunamis : sources sismiques et gravitaires, études de cas pour la connaissance des mécanismes des séismes

- Thème 2 : Transferts et interactions fluides-roches

- Sous-thème 2.1 : hydrogéologie des milieux poreux et fracturés
- Sous-thème 2.2 : réservoirs et flux biogéochimiques

- Thème 3 : Atmosphère

- Sous-thème 3.1 : Méthodes innovantes de modélisation et observations de l'atmosphère et de la surface de la terre.
- Sous-thème 3.2 : processus physiques et dynamiques de l'atmosphère

- Thème 4 : Relation avec les étudiants

- Sous-thème 4.1 : participation à l'enseignement en Sciences de la Terre et de l'Atmosphère : cours, travaux sur le terrain, visites d'installations.

Pour être éligibles, les projets doivent en outre s'inscrire dans le cadre des objectifs du CEA et de l'ENS. En interne CEA, les projets devront avoir été approuvés et leur financement accordé. **Cette démarche d'approbation interne et de confirmation du financement par la Direction d'Objectif du CEA est à la charge du porteur CEA du projet** (voir rubrique Financement ci-dessus).

Réponse à l'Appel à Projet : rédaction des Fiches-Projet

Les **Porteurs ENS et CEA** élaborent en commun leurs projets. La soumission des projets se fait au moyen d'une **Fiche-Projet** (une fiche par projet et par année civile) qui sert de navette entre les porteurs du projet et le Comité de Pilotage (COFIL).

Chaque projet devra être identifié de deux manières :

- sous la forme d'un **titre explicite** permettant à des non-initiés d'en comprendre la teneur ;
- et sous la forme d'un **acronyme** permettant de se référer rapidement au projet.

Attention : pour les Projets pluriannuels ou à cheval sur 2 années calendaires, il faudra obligatoirement fournir **une Fiche Projet par année civile**, du fait de la structure de financement adoptée.

La **Fiche-Projet** devra obligatoirement utiliser la **trame** au format Word (.docx) envoyée lors de l'Appel à Projet, disponible également sur le site internet du LRC (www.geosciences.ens.fr/lrc-yves-rocard). De nombreux menus déroulants facilitent les réponses, ainsi que le présent guide.

Le nom générique du fichier **PorteurCEA-PorteurENS_Fiche-Projet_YYYY_ACRONYME.docx** devra être respecté. **YYYY** sera remplacé par l'année d'exécution du Projet ; **ACRONYME** sera remplacé par l'acronyme relatif au projet ; **PorteurCEA-PorteurENS** sera remplacé par les noms de famille des porteurs CEA et ENS du projet. La taille des fichiers des **Fiches-Projet** ne devra en aucune manière dépasser 500 Ko.

La **Fiche-Projet** dont tous les champs auront été complétés devra être renvoyée au Directeur du LRC Yves Rocard avant la date de clôture mentionnée. Les points suivants devront être particulièrement respectés.

La Fiche Projet mentionnera notamment les **Porteurs du projet (obligatoirement un seul chercheur de l'ENS et un seul chercheur du CEA)** ainsi que tous les autres participants (ENS, CEA et autres), qui doivent avoir donné leur accord pour apparaître. La **distinction entre personnel ENS et personnel CNRS** devra être faite pour les partenaires du Département de Géosciences. Les affiliations de chaque participant doivent être mentionnées. Pour le personnel CEA, l'affiliation se limite à CEA/DAM/DIF. **Les taux d'occupation respectifs de ces personnels seront indiqués en % du temps de travail total annuel de chaque personne.** Cette mention est obligatoire : elle permet de déterminer chaque année les coûts réels des projets, en tenant compte des coûts complets des chercheurs permanents de l'ENS, du CNRS et du CEA.

La **Fiche-Projet** décrit le projet de manière synthétique (contexte, enjeux, objectif, réalisations proposées, durée, planning). La **Fiche-Projet** chiffre également les ressources demandées au LRC. Les demandes concernant la main d'œuvre (personnel non permanent uniquement) sont reportées seulement via le type de contrat (niveau de qualification) et l'employeur, sans mention de montants en euros car ils dépendent des grilles de l'employeur. Les petits investissements, dont l'équipement informatique, les consommables, les frais de publication, frais de conférence et de missions sont à indiquer avec les montants exprimés en euros hors taxe. La personne qui bénéficiera de l'achat doit être mentionnée et l'achat doit être décrit sommairement, afin de justifier la dépense et de permettre d'affecter les dépenses aux projets lors de la synthèse effectuée en fin d'année.

Les documents qui ne suivront pas l'ensemble des critères énoncés ci-dessus seront retournés à leurs émetteurs.

Bourse Prestige CEA-ENS

Une bourse postdoctorale dite « **Bourse Prestige CEA-ENS** » peut être demandée. Elle garantit une durée de 2 ans du contrat postdoctoral. Une seule Bourse Prestige CEA-ENS peut être financée à la fois. Cette bourse sera attribuée au mérite par réunion du COPIL et récompensera le meilleur dossier, constitué d'une Fiche-Projet, d'une description plus complète du projet d'un maximum de 4 pages, du CV du (de la) candidat(e) et d'une lettre de motivation de cette personne. La date de début du postdoctorat au cours de l'année n'est pas fixée mais sera prise en compte dans la sélection du COPIL.

Synoptique

La soumission d'un projet prévu pour être réalisé à l'année n commence à l'année n-1. Le processus se déroule sur 2 années selon le synoptique reporté à la page suivante.

Il est normal que les projets évoluent avant même d'avoir commencé, en particulier parce qu'ils sont définis une année à l'avance, sur la base de CDD dont on ne sait pas toujours si ou quand ils seront pourvus. Les Fiches Projets doivent donc être mises à jour à chaque fois que les projets sont modifiés (coûts, date de démarrage, durée, type de contrat, etc.). Ainsi, après son rendu sous forme de **Fiche-Projet Initiale** en mars de l'année n-1, chaque **Fiche-Projet** retenue passe sous forme **Consolidée** en mars de l'année n. L'ensemble des **Fiches Projets Consolidées** constitue le **Programme de Travail**, qui va générer une **commande** du CEA à l'ENS, permettant ainsi le transfert du budget. Si cela n'est pas impossible, il est plus délicat de modifier un projet après sa consolidation et la commande du CEA. Un reliquat sera alors constitué et déduit du budget suivant.

LRC Yves Rocard : Synoptique de la vie des Projets de l'Année n sur 2 années (n-1 et n).

Période	Année n-1	Année n
Janvier	Ouverture de l' Appel à Projets pour l'année n	Ouverture par l'ENS des crédits alloués à chaque projet.
Mars	Envoi des Fiches Projet initiales au Directeur du LRC Yves Rocard	Emission du relevé de dépenses de l'ENS pour l'année n-1, permettant d'établir le montant du reliquat.
Avril	Vérification de l'éligibilité des projets, présélection et classement.	
Mai	Séance plénière du LRC Yves-Rocard : Présentation orale des projets présélectionnés. Réunion de mi-année du COFIL , qui statue sur les demandes. Le Directeur du LRC Yves Rocard informe les porteurs de projet de la suite donnée. Les demandes budgétaires associées aux projets retenus sont remontées en interne CEA par les porteurs CEA en vue d'obtenir les financements correspondants	Séance plénière du LRC Yves-Rocard : Présentation orale des projets en cours.
Juin		Mise à jour par les porteurs de projet des informations pour constituer les Fiches Projet Consolidées de l'année en cours
Juillet	Premiers retours sur les demandes budgétaires , notamment celles impliquant une thèse devant démarrer en octobre de la même année	Le Programme de travail de l'année reprend l'ensemble des Fiches Projets Consolidées.
Septembre- Octobre	Démarrage des thèses LRC portées par les projets de l'année n.	Le CEA passe une commande à l'ENS en regard du Programme de travail .
Novembre		Les Comptes-Rendus d'Activité sont envoyés au Directeur du LRC qui les intègre dans le Rapport d'Activité Annuel du LRC Yves Rocard . L'ENS facture le CEA du montant de la commande
Décembre		La réunion de fin d'année du COFIL clôt l'exercice de l'année en cours. Le bilan financier est établi, notamment sur la base des relevés de dépenses de l'ENS pour les années n-1 et n.